

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit E. Shampoing antiparasitaire 250ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Shampoing pour animaux
Utilisations contre Utilisations autres que celles identifiées pertinentes indiquées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom
Adresse **SASU LABORATOIRE AGECOM
ZA du GIFARD
35410 DOMLOUP
RCS 413 677 246 000 Rennes**

Téléphone Pas de données
Fax Pas de données
Email de contact Pas de données

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France (ORFILA 24h/24) Tel : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique Tel : 32 070/245 245
Suisse Tel : 145
EU Tel : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Ce mélange n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) n°1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger Aucun
Mention d'avertissement **Aucune**

Danger Aucun
Éléments d'étiquetage additionnels Contient du geraniol. Peut produire une réaction allergique.
Le mélange est un produit à usage biocide (voir la section 15).

Conseils de prudence – Prévention P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Conseils de prudence – Intervention P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

Fiche de Données de Sécurité E. Shampoing antiparasitaire 250ml

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date de
version : 28/04/15
Langue : fr

l'eau et au savon.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence –
Elimination

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (>1 <2.5 mol EO) N°CAS: 68891-38-3 N°EC: 500-234-8 N°IDX:	C < 10%	Skin Irrit. 2: H315 Eye Irrit. 2: H319	-
Fatty acids, coco, potassium salts N°CAS: 61789-30-8 N°EC: 263-049-9 N°IDX:	C ≤ 2.5%	Eye Irrit. 2: H319 Skin Irrit. 2: H315	-
glycerol N°CAS: 56-81-5 N°EC: 200-289-5 N°IDX:	C < 1%	[1]	
geraniol N°CAS: 106-24-1 N°EC: 203-377-1 N°IDX:	C < 1 %	Eye Dam. 1: H318 Skin Irrit. 2: H315 Skin Sens. 1: H317	-

Fiche de Données de Sécurité E. Shampooing antiparasitaire 250ml

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date de
version : 28/04/15
Langue : fr

5-bromo-5-nitro-1,3-dioxane N°CAS: 30007-47-7 N°EC: 250-001-7 N°IDX:	C < 0.1%	Skin Corr. 1B: H314 Aquatic Chronic 1: H410 Acute Tox. 4: H302	-
---	----------	--	---

Informations sur les composants : [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales	D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation	En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
Pour les secouristes	Pas de données

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune donnée n'est disponible.
Effets	Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

- 5.1. Moyens d'extinction** *Appropriés* : Aucune donnée n'est disponible.
Inappropriés : Pas de données
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peut se former :
– monoxyde de carbone (CO)
– dioxyde de carbone (CO₂)
- 5.3. Conseils aux pompiers** En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Pour les non-secouristes
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Pour les secouristes
Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Neutraliser avec un décontaminant acide.
En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
- 6.4. Référence à d'autres sections** Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.
Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

Fiche de Données de Sécurité E. Shampoing antiparasitaire 250ml

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date de
version : 28/04/15
Langue : fr

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Prévention des incendies :
Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Equipements et procédures recommandés : Pour la protection individuelle, voir la section 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.
Equipements et procédures interdits :
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible
Emballage : toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Substance	VME, 8 heures France (INRS - ED984 : 2008)	VME, 8 heures Royaume Uni (WEL, EH40/2005, 2007)	VME, 8 heures Suisse (SUVA 2009)	VME, 8 heures Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010)	VME, 8 heures USA (ACGIH TLV, 2010)
	mg.m ⁻³	mg.m ⁻³	mg.m ⁻³	mg.m ⁻³	mg.m ⁻³
Glycerol CAS: 56-81-5	VLE: 10	TWA: 10	VME: 50 i VLE: 100 i	STEL: 10	STEL: 10

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'ordre
technique appropriées

Non disponible

Protection des yeux et du visage : Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Fiche de Données de Sécurité E. Shampoing antiparasitaire 250ml

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date de
version : 28/04/15
Langue : fr

Protection de la peau et des mains : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques :

Mesures d'hygiène : Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Contrôles liés à la
protection de
l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
pH	Non précisé. Base faible.
Point éclair	Non concerné
Pression de vapeur	Non concerné
Densité relative	>1
Solubilité dans l'eau	Diluable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Fiche de Données de Sécurité E. Shampoing antiparasitaire 250ml

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date de
version : 28/04/15
Langue : fr

10.1. Réactivité	Aucune donnée n'est disponible.
10.2. Stabilité chimique	Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4. Conditions à éviter	Eviter : - le gel
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart de/des : - agents oxydants
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut dégager/former : - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO ₂)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. informations sur les effets toxicologiques

- 11.1.1. Substances Toxicité aiguë :
GERANIOL (CAS : 106-24-1) Par voie orale : DL50 = 4200 mg/kg
- 11.1.2. Mélange:
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Contient au moins une substance sensibilisante.
Peut produire une réaction allergique.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible .
12.2. Persistance et dégradabilité	Concentré : facilement biodégradable (TEST RE-14/01069 du 23 janvier 2014 : 94% sur 28 jours - 60% sur 10 jours).
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée n'est disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée n'est disponible

- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée n'est disponible
- 12.6. Règlementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK) :** WGK 1 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : Comporte un danger faible pour l'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets** Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Déchets :
La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune, ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés :
Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
- 13.2. Codes déchet** Pas de données

SECTION 14: Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.
Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/ IATA 2012).

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement : FR Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Substance	CAS	EC
glycerol	56-81-5	200-289-5

Fiche de Données de Sécurité E. Shampoing antiparasitaire 250ml

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1
Date de
version : 28/04/15
Langue : fr

Règlement : EU Biocidal products Regulation 528/2012 : Status of AS/PT

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex III (restrictions)

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

Etiquetage des biocides: (Règlement (UE) n°528/2012)

Substance	CAS	% w/w	Type de produits
geraniol	106-24-1	0.27 % w/w	TP19: répulsif

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 10/02/14

Date de révision : 28/04/15

Indications sur les changements: Modification de la classification du produit.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon la directive 1999/45/EC.

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2).

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6. Autres informations

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.